

**Arrêté ministériel portant nomination des membres de la
commission d'agrément des médecins spécialistes en
anatomie pathologique**

A.M. 27-06-2025

M.B. 24-07-2025

Le Ministre en charge de l'agrément des prestataires des soins de santé,

Vu la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé ;

Vu l'arrêté royal du 25 novembre 1991 établissant la liste des titres professionnels particuliers réservés aux praticiens de l'art médical, en ce compris l'art dentaire ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 novembre 2017 fixant la procédure relative à l'agrément des médecins spécialistes et des médecins généralistes, l'article 4 ;

Considérant que les facultés de médecine de l'Université catholique de Louvain, de l'Université Libre de Bruxelles et de l'Université de Liège ont proposé des membres docteurs en médecine, chirurgie et accouchement agréés comme spécialistes en anatomie pathologique qui occupent effectivement depuis au moins trois ans des fonctions académiques ;

Considérant que le Groupement des unions professionnelles belges de médecins spécialistes a proposé des membres docteurs en médecine, chirurgie et accouchement agréés depuis au moins trois ans comme spécialistes en anatomie pathologique ;

Considérant que les membres visés à l'article 1^{er} remplissent les conditions fixées à l'article 4 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 novembre 2017 précité ;

Considérant le décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et de femmes dans les organes consultatifs ;

Considérant qu'il convient de nommer des membres effectifs et suppléants de la commission d'agrément des médecins spécialistes en anatomie pathologique ;

Arrête :

Article 1^{er}. Sont nommés membres de la commission d'agrément des médecins spécialistes en anatomie pathologique :

1° En tant que membres occupant des fonctions académiques, visés à l'article 4, 1°, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté

française du 29 novembre 2017 fixant la procédure relative à l'agrément des médecins spécialistes et des médecins généralistes :

Membres effectifs	Membres suppléants
Docteure GALAN Christine	Docteure BALDIN Pamela
Docteure VERSET Laurine	Docteure RAMMELINK Myriam
Docteur DELVENNE Philippe	Docteure DETREMBLEUR Nancy

2° En tant que membres praticiens visés à l'article 4, 2°, du même arrêté :

Membres effectifs	Membres suppléants
Docteur DEMETTER Pieter	Docteure RORIVE Sandrine
Docteure BENIUGA Gabriela	Docteure MARTIN MARTINEZ Maria
Docteur DELHOVE Olivier	Docteur LEMAIRE Eric

Article 2. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication.

Bruxelles, le 27 juin 2025.

Le Ministre de la Santé, des Droits des Femmes et de l'Égalité des chances,

Yves COPPIETERS